

FAIRE ACQUÉRIR UNE DÉMARCHE DE PROJET

Ordre du jour : Présentation des modalités de la démarche de Chef D'oeuvre en CAP et Bac Pro

Réunion organisée à **la demande de la direction** du lycée Jean Baylet **le vendredi 15 janvier 2021 de 13h à 16h.**

Réunion co-animée par les enseignants Aurélie Larrieu (Français-histoire Géographie), Anthony Pouvreau (atelier mécanique - participe au M@gistère) et Khélidja Poulet (Arts appliqués).

Etaient présents les collègues de matières générales et professionnelles en charge cette année de projet en chef d'oeuvre.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

- **De 13h à 15h :**

Tour de table pour annoncer le plan de la réunion et relever les interrogations des collègues.

En préambule : rappel des objectifs, des modalités pédagogiques et évaluation du chef d'oeuvre.

Puis **présentation détaillée en 4 temps autour de la démarche de projet**, des modalités illustrées par les documents de suivi vus et étudiés lors des 2 formations.

Les 4 étapes présentées :

- **La genèse : impulser la démarche de projet**
- **Construire sa démarche**
- **La mise en oeuvre et réalisation**
- **Le bilan : l'évaluation et ses modalités**

Chaque étape de cette présentation a été alimentée par des questions, nourrie d'exemples précis et des échanges avec nos collègues.

- **De 15h à 16h :**

Présentation des **outils de suivi de projet, outils numériques et collaboratifs** utilisés par les équipes : **Trello, Drive de l'ent...**

Nous avons ensuite réfléchi **de manière collective** aux critères d'évaluation par compétences en CAP et Bac Pro. L'option retenue est de saisir les critères par compétences données par les textes et ensuite de les compléter par des sous-items transdisciplinaires.

Puis **animation d'un atelier numérique par Anthony Pouvreau** : il a présenté la saisie sur Pronote étape par étape des critères d'évaluation et les différentes fonctions pour le calcul de l'évaluation par compétences.

Tous les documents (diaporama, textes institutionnels et documents de suivis) sont déposés sur l'ENT et accessibles aux collègues. Les collègues ont demandé un document synthétique du type "**Guide du chef - d'oeuvre**" pour les collègues qui auront en charge un chef d'oeuvre l'année prochaine ou pour les collègues contractuels. Le document de synthèse sera réalisé et communiquer ultérieurement.

Bilan : la réunion s'est très bien déroulée. Les questions restées en suspens ont été complétées par l'inspectrice Mme Rubira lors de son intervention au lycée mardi 19 janvier. Elle a apporté des compléments d'information à la réunion.

QUESTIONS POSEES À MADAME RUBIRA INTERVENTION MARDI 19 JANVIER 2021

QUESTIONS POSÉS À MME RUBIRA LORS DE SON INTERVENTION LE MARDI 19 JANVIER AU LYCÉE JEAN BAYLET

Etaient présents les animateurs et les collègues présents à la réunion.

- **A qui incombe la responsabilité d'un travail matériel réalisé par l'élève en dehors des horaires de cours, à la maison par exemple ?**
Elle incombe aux enseignants qui conduisent le chef-d'oeuvre (comme tout autre projet).
- **Quels sont les moyens financiers autorisés, d'où viennent les ressources matérielles pour la réalisation d'un projet ?** Il existe des financements dans le cadre de projets culturels par exemple, de plus dans le cadre de leur démarche de projets, les élèves peuvent aussi constituer des dossiers et démarcher des entreprises, des institutions telles que les Mairies, les conseils régionaux...
- **Quel espace peut-on espérer occuper pour la réalisation du chef d'oeuvre ? la contrainte de l'espace se pose parfois pour la réalisation d'une pièce (salle de cours, atelier, extérieur...) - A voir au cas par cas avec la direction de l'établissement - l'espace est à penser entre les collègues.**
- **Quelle évaluation prévoir si le projet n'est pas abouti ? Dans le cas d'un projet collectif ou individuel ?** C'est la démarche de projet qui est évaluée, les élèves seront amenés à expliquer lors de l'oral les freins au projet.
- **Est-il possible d'intégrer les 5 pages d'aide à l'oral de présentation du chef-d'oeuvre dans une l'évaluation tout au long du projet (puisque non évaluée lors de l'épreuve oral).** Les 5 pages peuvent faire parties de la préparation à l'oral et être évaluées.
- **Est-il possible de mettre les heures des binômes les unes à la suite des autres pour une meilleure fluidité de la réalisation ? ou rassembler les heures pour créer une co-intervention ?** Ce n'est pas de la co-intervention. Les élèves doivent bien avoir leur cota d'heure. A voir lors de ventilation des heures avec la direction.
- **Evaluation par compétences : souhait d'avoir plus de précisions sur la note au plus gros coefficient. Ex : en conduite routière, si un élève de CAP ne valide pas la circulation C, il semblerait qu'il n'y ait pas de note sur l'épreuve EP2 (dont le plus gros coefficient est 8). or, comment ajouter cette note de chef d'oeuvre s'il n'y pas de note sur cette épreuve ?** réponse apportée directement aux collègues routiers : le coefficient 8 devient 7 + coefficient 1 pour le chef d'oeuvre = Total coef 8
- **Est-il possible de mettre en place une plateforme numérique qui mutualiseraient tous les chef-d'oeuvre accessibles à tous pour donner des exemples déjà réalisés ou en cours de réalisation ?** oui, une plateforme existe déjà et s'appelle BRIO.